



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 3 DÉCEMBRE 2015

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

MONTRÉAL - QUÉBEC - SAGUENAY - SHERBROOKE

Table des matières

1	ACCUEIL DES PARTICIPANTS		
2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR		
3	AP	PROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 10 SEPTEMBRE 2015	1
4	AC	TIONS DE SUIVI	1
	4.1	Démarches pour trouver un membre de secteur de Sainte-Anne-des-Plaines	1
	4.2	Envoi de la lettre de remerciements à Mme Marie-Ève Robinson	2
	4.3	Impression des nouvelles photos du site	2
	4.4	Retour sur les odeurs perçues au début du mois de septembre	2
	4.5	Quantité de déchets enfouis depuis 1997	2
5	BII	LAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE	3
	5.1	Constitution du fonds de post-fermeture	3
	5.2	Bilan du Fonds de valorisation agricole	4
	5.3	Contrôle des goélands	5
	5.4	Visites au site Internet	6
6	RΑ	APPORT D'ACTIVITÉS	7
	6.1	Registre des plaintes	7
	6.2	Bilan annuel des plaintes	7
7	DI	VERS	7
	7.1	Prix Envirolys	7
	7.2	Zone 5b	8
8	PR	OCHAINE RÉUNION	9

Liste des annexes

Annexe 1 Liste des présences

Annexe 2 Ordre du jour

Annexe 3 Présentation PowerPoint

Les annexes sont présentées dans un document joint.

1 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques, ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue aux participants et en les remerciant de leur présence.

La liste des présences se trouve à l'Annexe 1.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté pour son adoption.

Les membres proposent d'ajouter au *Varia* un point sur le prix Envirolys remporté par WM, ainsi qu'un point de suivi sur la demande administrative pour le développement de la zone 5b.

L'ordre du jour modifié est accepté par les participants. Il figure à l'Annexe 2.

Un membre propose d'inclure à l'ordre du jour de la prochaine rencontre une brève présentation sur le projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de La Rivière-du-Nord. Cette proposition est acceptée par les membres.

ACTION DE SUIVI:

• Inclure à l'ordre du jour de la prochaine rencontre une présentation du projet de PGMR de la MRC de La Rivière-du-Nord.

3 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 10 SEPTEMBRE 2015

Les membres indiquent que M. Jacques Boivin et M. Éric Brunet cèdent leur place au comité de vigilance. M. Brunet sera remplacé par M. Pierre Godin à la MRC de la Rivière du Nord.

Le compte rendu de la réunion du 10 septembre 2015 est adopté à l'unanimité.

4 ACTIONS DE SUIVI

4.1 DEMARCHES POUR TROUVER UN MEMBRE DE SECTEUR DE SAINTE-ANNE-DES-PLAINES

M. Dussault accueille Mme Julie Boivin, conseillère municipale de Sainte-Anne-des-Plaines, qui se joint au comité de vigilance en remplacement de Mme Marie-Ève Robinson.

Comité de vigilance de Sainte-Sophie

Compte rendu du 3 décembre 2015

4.2 ENVOI DE LA LETTRE DE REMERCIEMENTS A MME MARIE-ÈVE ROBINSON

M. Yvon Berthiaume, président du comité de vigilance, confirme que la lettre de remerciements a été envoyée à Mme Robinson.

4.3 IMPRESSION DES NOUVELLES PHOTOS DU SITE

M. Dussault distribue les nouvelles photos aux membres. Il rappelle que de nouvelles photos du site ont dû être prises pour y voir l'ensemble de la propriété de WM.

4.4 RETOUR SUR LES ODEURS PERÇUES AU DEBUT DU MOIS DE SEPTEMBRE

M. Simon Mercier, directeur des opérations chez WM, explique que les odeurs perceptibles en début septembre étaient dues à des activités d'épandage agricole. Il a contacté la personne ayant formulé la plainte en septembre, qui a également convenu qu'il s'agissait d'odeurs d'épandage.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
Il est parfois difficile d'identifier les sources d'odeurs. Celles-ci sont parfois causées par un plafond atmosphérique bas.	M. Dussault rappelle qu'il existe un système téléphonique pour informer les citoyens lors de travaux sur la propriété de WM qui risquent de générer des odeurs.

4.5 QUANTITE DE DECHETS ENFOUIS DEPUIS 1997

M. Mercier présente la quantité de déchets enfouis sur le site avant et depuis 1997 :

- Avant 1997 : 2,7 millions de tonnes ont été enfouies dans l'ancien site, dans une partie de la zone 2A et dans la zone 3A
- Depuis 1997 : 18,1 millions de tonnes ont été enfouies dans une partie de la zone 2A, dans la zone 4 et la zone 5

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
Pourquoi distinguez-vous la période avant et après 1997?	M. Mercier rappelle que WM a acquis le site en 1997.

5 BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

5.1 CONSTITUTION DU FONDS DE POST-FERMETURE

M. Dussault explique que le fonds vise à couvrir tous les coûts de la gestion post-fermeture du lieu d'enfouissement. L'argent est versé dans une fiducie et doit obligatoirement être utilisé pour les travaux d'entretien du site. WM doit verser un montant pour chaque mètre cube de matières entrant sur le site. Le montant à verser est ajusté afin de s'assurer que les sommes requises pour l'entretien seront disponibles lorsque les opérations seront terminées et que le site ne générera plus de revenus.

M. Dussault rappelle qu'au moment du décret, le ministère avait demandé à WM d'émettre une lettre de crédit pour garantir les frais associés à l'entretien des zones 1, 2 et 3, puisque la fiducie ne couvrait que les zones 4 et 5. WM et le ministère ont convenu d'utiliser dorénavant un seul et même véhicule : la fiducie. C'est pourquoi WM a dû revoir à la hausse la contribution versée par mètre cube. En effet, la fiducie couvre maintenant les travaux de post-fermeture pour l'ensemble de la propriété.

L'état la fiducie estimé en date du 31 décembre 2015 est de 12,3 millions \$. La nouvelle estimation des fonds requis pour 2022, qui inclut maintenant les cellules 1, 2 et 3, est de 26,2 millions \$.

La présentation est à l'Annexe 3. Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
La fiducie prévoyait de couvrir les coûts afférents à l'entretien des cellules 4 et 5 pour une période d'au moins 30 ans, à partir de 2022. Est-ce que ces termes s'appliquent pour les nouvelles cellules couvertes par la fiducie (1, 2 et 3)?	M. Dussault confirme que oui. L'argent de la fiducie couvrira désormais aussi les frais d'entretien des zones 1, 2 et 3.
Les intérêts versés sont-ils retournés dans le fonds de post-fermeture?	M. Dussault indique que oui. Il précise que les intérêts sont considérés dans les calculs par les actuaires, qui procèdent aux évaluations quinquennales avec des prévisions de taux d'intérêt très conservatrices.

Questions ou commentaires	Réponses
La révision des modalités du fonds se fait aux cinq ans. Vous avez revu les montants à verser en 2015. Cela signifie que la prochaine révision est prévue en 2020?	M. Dussault confirme que oui.

5.2 BILAN DU FONDS DE VALORISATION AGRICOLE

Mme Yanie Villeneuve, représentante de l'organisme Développement économique Grand-Saint-Jérôme (anciennement connu sous le nom de CLD Rivière-du-Nord), présente une mise à jour du fonds de valorisation agricole.

Mme Villeneuve rappelle que le fonds a été mis sur pied en 2003 pour compenser la perte d'usage agricole des terrains sur la propriété de WM, perte évaluée à 700 000 \$. L'objectif du fonds est de dynamiser le développement agricole aux pourtours du lieu d'enfouissement;

Voici les détails de l'état du fonds en 2015 :

- 589 730 \$ ont été accordés en prêts et 112 605 \$ ont été attribués en subvention, pour un total de 702 335 \$;
- 223 000 \$ sont disponibles pour soutenir de nouveaux projets;
- Au total, les investissements générés par les projets soutenus par le fonds sont de l'ordre de 7 millions \$ (les coûts totaux des projets sont plus élevés que le montant attribué par le fonds).

Mme Villeneuve précise que quatre projets ont été acceptés, ou sont en voie de l'être, en 2015, ce qui représente le plus grand nombre de projets soutenus par le fonds dans une même année.

Jusqu'à présent, les projets soutenus par le fonds comprennent les suivants :

- Le démarrage d'une plantation de sureau;
- L'achat d'équipement pour le séchage et l'entreposage de grains de maïs et soya;
- La construction et l'agrandissement d'entrepôts de pommes de terre;
- La conversion biologique d'une culture de tomates;
- L'achat et l'installation de silos pour une ferme laitière;
- La construction d'une remise pour de la machinerie agricole;
- L'achat d'un robot et d'un transplanteur pour une culture en serre.

Les détails sont à l'Annexe 3. Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
Les agriculteurs doivent-ils être membres de l'UPA pour avoir accès au fonds?	Mme Villeneuve explique qu'il ne s'agit pas d'un critère de sélection pour ce fonds.
La part accordée en subvention est- elle non remboursable?	Mme Villeneuve confirme que les agriculteurs n'ont pas à rembourser la part offerte en subvention.
Si l'on additionne tous les chiffres (sommes déjà accordées et sommes disponibles), la valeur du fonds s'élève maintenant à un million de dollars. Comment est-ce possible?	Mme Villeneuve explique que ce chiffre démontre que le fonds se régénère.
Combien de projets ont été financés depuis le début?	Mme Villeneuve précise que 11 prêts sont en cours.
Sur ces 11 prêts, combien ont été remboursés complètement?	Mme Villeneuve indique que le premier prêt à être remboursé au complet arrivera à échéance au cours de l'année 2016.
Est-ce qu'il a y des projets en défaut de paiement?	Mme Villeneuve répond que non, pas à ce jour. M. Dussault précise que le fonds favorise une approche de solidarité plutôt qu'une approche de banquier.

5.3 CONTROLE DES GOELANDS

M. Mercier présente les données sur le contrôle des goélands.

Les détails sont disponibles à l'Annexe 3. Le tableau compare le nombre d'oiseaux qui tentaient de venir sur le site (colonne en bleu), le nombre d'interventions réalisées par les fauconniers (vert) et le nombre d'heures pendant lesquelles un fauconnier était en service (jaune).

M. Mercier note que le nombre de goélands qui ont tenté d'accéder au site en 2015 est similaire à la situation en 2014. WM a dû commencer ses interventions de dispersion en début mars 2015 puisque les oiseaux étaient de retour, à la recherche de nourriture et d'un site de reproduction. Au mois de juin, un nombre plus élevé de goélands ont tenté d'accéder au site, car les juvéniles ont besoin de s'alimenter à la suite de leur éclosion.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
Est-ce que les interventions des fauconniers ont permis de diminuer le nombre d'oiseaux sur le site?	M. Mercier explique que le nombre d'oiseaux a diminué depuis que WM fait appel aux fauconniers. WM constate avoir atteint un certain plancher en 2015. En effet, le nombre d'oiseaux est relativement constant.
De quelle façon la performance des fauconniers se compare-t-elle à la pratique de l'abattage?	M. Mercier explique que lorsque WM a commencé à faire de l'abattage, une diminution du nombre d'oiseaux a été observée par rapport à la situation précédente, où aucune mesure n'était prise pour effaroucher les goélands. M. Mercier mentionne que le tableau présenté au comité compare seulement les données pour les fauconniers. Il
	faudrait aller chercher les données de l'époque afin de les comparer avec la pratique de l'abattage sélectif.
Lors de la visite du site en septembre dernier, pourquoi n'y avait-il pas de fauconniers sur les lieux, alors qu'il	M. Mercier mentionne que WM a convenu d'une banque d'heures avec les fauconniers pour contrôler les coûts liés à la gestion des goélands.
y avait des goélands?	Lors de la visite du site avec les membres du comité, le fauconnier avait quitté une heure plus tôt qu'à l'habitude. Il y a eu un manque de communication avec le superviseur. Le fauconnier aurait dû rester sur les lieux.
	M. Dussault indique que WM devra réviser sa procédure pour éviter que ces situations ne surviennent à nouveau.

ACTIONS DE SUIVI:

- Réviser la procédure de contrôle des goélands.
- Lors de la prochaine présentation sur les goélands, comparer la performance des fauconniers avec la pratique d'abattage sélectif des oiseaux.

5.4 VISITES AU SITE INTERNET

M. Dussault présente les statistiques de visite au site Internet du comité de vigilance. Il appelle à une certaine prudence avec les données, puisque le taux de rebond est élevé, ce qui indique que

plusieurs internautes arrivent sur le site par erreur et quittent immédiatement. Il précise que les pointes d'achalandage sur le site correspondent aux rencontres du comité et aux alertes odeurs.

Les détails sont disponibles à l'Annexe 3. Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
Pourriez-vous rendre disponible la nouvelle photographie du lieu d'enfouissement sur le site Internet?	photographie sur l'un des onglets du site Internet.

ACTIONS DE SUIVI:

• Partager la nouvelle photographie du lieu d'enfouissement sur le site internet du comité de vigilance.

6 RAPPORT D'ACTIVITÉS

6.1 REGISTRE DES PLAINTES

M. Mercier indique qu'aucune plainte n'a été formulée depuis la dernière rencontre du comité.

6.2 BILAN ANNUEL DES PLAINTES

M. Mercier explique qu'une seule plainte a été formulée en 2015 concernant des odeurs. Après vérification, ces odeurs n'étaient pas attribuables au site de WM, mais plutôt à l'épandage.

7 DIVERS

7.1 PRIX ENVIROLYS

M. Dussault souligne le fait que WM a remporté le prix Engagement communautaire dans le cadre du Gala Envirolys 2015.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
Félicitations à votre équipe.	
Pouvez-vous nous donner plus de détails sur pourquoi WM a gagné ce prix?	M. Dussault explique que ce prix souligne l'engagement communautaire de WM, notamment via le fonds de valorisation agricole, avec l'organisme La Montagne de l'Espoir et avec le club équestre qui utilise les terrains de WM.
	WM a aussi été reconnu pour son approche avec le comité de vigilance.
Pouvez-vous nous expliquer ce que fait La Montagne de l'Espoir?	M. Dussault explique qu'il s'agit d'un organisme situé dans une maison acquise par WM il y a plusieurs années, située à proximité du lieu d'enfouissement. WM loue la maison à la Ville pour une somme symbolique (1 \$).
	La Montagne de l'Espoir vient en aide aux gens démunis de diverses façons, par exemple des soupes populaires ou en offrant des formations de réinsertion sociale. Plusieurs bénévoles y travaillent.

7.2 ZONE 5B

À la demande d'un membre du comité, une discussion est ouverte sur la demande administrative pour la zone 5B.

Questions ou commentaires	Réponses
Devez-vous obtenir une autorisation gouvernementale pour la zone 5B, même si elle fait déjà partie de votre décret?	M. Dussault explique que le décret émis en 2009 prévoit deux phases de cinq ans. La première phase a commencé en 2012 et se terminera donc en 2017. En vue d'amorcer la seconde phase, WM a préparé un document qui expose l'état de situation et le tonnage anticipé dans les années à venir, en vue d'obtenir l'autorisation pour cette seconde phase.
	Le choix de la localisation de la zone 5B a été fait de façon à être le plus éloigné possible des résidences et le plus près possible de la zone 5A et ainsi bénéficier du système de captage du biogaz déjà en place, entre autres choses.

Est-ce que la demande devra passer par le Conseil des ministres?	M. Dussault répond que oui. Toutefois, le développement de la zone 5B n'est pas assujetti à une audience publique du BAPE, car le projet dans son ensemble a déjà fait l'objet d'une audience.
Êtes-vous sûrs que vous allez obtenir l'autorisation du Conseil des ministres à temps?	M. Dussault indique que WM espère obtenir la réponse au début de l'année 2016 afin de pouvoir amorcer les travaux de déboisement et d'excavation. Nous avons un calendrier de travail précis, c'est pourquoi WM s'y est pris à l'avance auprès du ministère.
Dans votre demande d'autorisation pour la zone 5B, les conditions sont- elles les mêmes que celles du décret émis il y a 5 ans?	M. Dussault répond que oui. Les impacts du projet ont déjà été évalués en fonction de critères précis. WM ne peut pas modifier la nature du projet à cette étape-ci.

ACTIONS DE SUIVI:

• Effectuer un suivi sur l'autorisation de la zone 5B à la prochaine rencontre du comité de vigilance.

8 PROCHAINE RÉUNION

M. Dussault propose de reconduire la formule du calendrier annuel en 2016.

Il est convenu que la prochaine rencontre du Comité de vigilance ait lieu le 17 mars 2016 à partir de 19 h.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 20 h 20.

Dave C. Arseneau Rapporteur de la réunion